



# COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

## PASS'SPORT BEAUMONT-SUR-OISE

### 2025-2026

Vous êtes une association et vous souhaitez faire rembourser les Pass'Sport Beaumont-sur-Oise ?

*Voici la démarche à suivre en quelques étapes.*

## QU'EST-CE QUE LE PASS'SPORT BEAUMONT-SUR-OISE ?

Le **Pass'Sport Beaumont-sur-Oise** est une aide financière de **20 euros** pour nos jeunes Beaumontois afin de financer une partie de leur inscription dans une association sportive et leur permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2025 à août 2026.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT BEAUMONT-SUR-OISE ?

Tous les jeunes âgés de moins de **18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, sans condition de ressources, s'inscrivant dans une association sportive beaumontoise, à l'exception de l'ensemble des associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.).

Il n'est attribué qu'un seul Pass'Sport par bénéficiaire. Le jeune doit être obligatoirement domicilié à Beaumont-sur-Oise.

## COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Pour obtenir une réduction, rien de plus simple, la famille doit se rapprocher de l'association sportive afin de récupérer le formulaire **Pass'Sport Beaumont-sur-Oise** que la Mairie aura mis à disposition.

Une fois le formulaire complété et tamponné par l'association et la famille, l'association doit le transmettre directement en Mairie afin de déclencher le remboursement.

*Attention, les familles ont jusqu'au 7 novembre 2025 pour faire leur demande pour la saison 2025/2026.*

Le Pass'Sport Beaumont-sur-Oise est cumulable avec tout autre dispositif.

